

Règlement Particulier

Commission Organisation des Compétitions
36 rue Emeriau - BL5/Boîte 37 – 75015 Paris

5875000.coc@ffhandball.net

Tel : 01 45 78 87 81



GUIDE DES COMPETITIONS CDHB 75

Règlement Particulier CDHB 75

+16, U18, U15 Masculins et féminins

U13 Masculins & Féminins

U11 – Mixte

U9 - Mixte

Règlement voté en AG le XX/07/2025

Règlement applicable dès la saison 2025 - 2026



Sommaire

1.	Aménagement des règlements Généraux de La FFHB	4
1.1.	Catégories d'âges dans le comité 75 pour la saison 2025 – 2026.....	4
1.2.	Spécificités du PPF	4
1.3.	Délégué Officiel.....	4
1.4.	Conclusions de matchs	4
1.5.	Modification de date, d'horaire et lieu de rencontre	5
1.6.	Situation particulière liée à la carence d'arbitre	5
1.7.	Responsable de salle et de l'espace de compétition.....	5
1.8.	Officiels de table	6
1.9.	Accompagnateur Jeune arbitre (Mineur).....	6
1.10.	Communication de la FDME.....	6
1.11.	Modalités de classement.....	6
1.12.	Horaires des rencontres	6
1.13.	Brûlage	6
1.14.	Equipes réserves.....	7
1.15.	Forfait	7
1.16.	Amendes que la COC 75 est susceptible d'appliquer	7
1.17.	Tout autre cas	7
2.	Règlements particuliers matchs jeunes	8
2.1.	Matchs secs.....	8
2.2.	Tournoi à 3 équipes	9
2.3.	Tournoi à 4 équipes	10
3.	Les championnats	11
3.1.	Les championnats communs 75/92	11
3.2.	Les championnats CDHB 75	12
4.	Projets Championnats internes CDHB 75 (Non valable pour la saison 2025 -2026.....	18
4.1.	Championnats seniors	18
4.2.	Championnats jeunes	21

Documents applicables et références

Réf.	Intitulé	Titulaire	Saison
[DR1]	Règlements généraux	FFHB	2025 - 2026
[DR2]	Guide Financier	FFHB	2025 – 2026
[DR3]	Règlement général des compétitions nationales	FFHB	2025 – 2026
[DR5]	Livret d'arbitrage	FFHB	2025 – 2026
[DR6]	Guide Des Compétitions	Ligue IDF	2025 – 2026

Définitions et Abréviations

Abréviation	Définition
COC	Commission d'Organisation des Compétitions
F	Féminin
FDME	Feuille De Match Electronique
FFHB	Fédération Française de HandBall
GB	Gardien de But
M	Masculin
Min	Minutes
PPF	Plan de Performance Fédéral
RG	Règlements généraux
SPP	Sanction Personnel Progressive
TME	Temps Mort d'Equipe
TT	Tiers-Temps
U	« Under » du français « en dessous de [un certain âge] »

1. Aménagement des règlements Généraux de La FFHB

1.1. Catégories d'âges dans le comité 75 pour la saison 2025 – 2026

Catégories	Années d'âges autorisées	Surclassement autorisé
+16 Masculin	2008 et avant	2009 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
+16 Féminin	2008 et avant	2009 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
U18 Masculin	2008, 2009, 2010	2011 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
U17 Féminin	2009, 2010, 2011	2012 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
U15 M & F	2011, 2012, 2013	AUCUN
U13 M & F	2013, 2014, 2015	AUCUN
U11 M & F	2015, 2016, 2017	AUCUN
U9 M & F	2017, 2018, 2019	AUCUN

1.2. Spécificités du PPF

Voir articles 36.2.4 du Guide de la Ligue IDF.

1.3. Délégué Officiel

Toute demande de délégué officiel devra être faite **au minimum 21 jours** avant le match concerné. **Les frais, dont le montant est précisé dans le guide financier**, seront à la charge du club demandeur.

NB : la COC pourra déclencher un Délégué COC sur des événements importants, de son plein gré, si elle le juge nécessaire. Dans ce cas-là, le Délégué COC n'est pas défrayé.

1.4. Conclusions de matchs

La saisie des conclusions se fait exclusivement via GestHand

Chaque club recevant est tenu d'aviser son adversaire ainsi que la COC 75 au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre prévue dans le calendrier de compétition.

La COC 75 se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

Sans nouvelle du club recevant dans le délai réglementaire, celui-ci sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est défini dans le guide financier

Sans nouvelle du club recevant à J-7 avant la date de la rencontre, celui-ci sera sanctionné d'une pénalité sportive et financière dont le montant est défini dans le guide financier

Toute contestation concernant la conclusion de rencontre devra être formulée au minimum 15 jours avant la rencontre.

Pour toute compétition en 2 phases, la COC 75 avisera les clubs du délai supplémentaire qui leur aient laissé si le délai initial ne peut être tenu.

La COC 75 laissera libre les clubs dans leur saisie des conclusions de match jusqu'aux **vacances de Toussaint**, le temps que les clubs s'organisent avec leurs différents collectifs.

1.5. Modification de date, d'horaire et lieu de rencontre

1.5.1. Toute compétition officielle

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai règlementaire avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité sportive et financière pour le club demandeur

La COC 75 ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC 75 se réserve le droit de refuser le report.

Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur.

Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la journée officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle

1.5.2. Particularité du championnat Corps

En championnat Corps, une certaine indulgence est mise en place. En revanche la COC souhaite qu'un certain cadre soit mis en place dans le championnat.

Le report devra être prévenu par tous les moyens nécessaire **le vendredi avant 12h00** du week-end de compétition. En l'occurrence les clubs corps devront :

- Saisir le report dans Gesthand avant 12h00 afin de prévenir la COC 75.
- Prévenir la CDA 75 ainsi que l'équipe visiteuse par Téléphone (appel ou SMS) afin qu'ils puissent aussi s'organiser.

Tout autre report, en dehors des délais réglementaires, sera automatiquement refusé.

1.6. Situation particulière liée à la carence d'arbitre

Voir article 92.1.2 et 92.1.3 des règlements généraux de la FFHB

1.7. Responsable de salle et de l'espace de compétition

Pour toutes les compétitions 1^{re} division territoriale adulte (+16 M&F internes CDHB75) ainsi que les délayages accession région, le club recevant ou organisateur désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable salle ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

À défaut, le club recevant est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans le Guide financier.

1.8. Officiels de table

1.8.1. Toute compétition officielle

Le club recevant, à l'exception du championnat Corps, a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club. En cas de manquement, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière définie dans le guide financier.

1.9. Accompagnateur Jeune arbitre (Mineur)

Le CDHB 75 pratique une relaxation de *la règle 91.6.2 des RG FFHB* qui est la suivante : Sur toutes **les compétitions jeunes départementales**, si un arbitre ou un binôme JAJ **mineur** est désigné, il doit être accompagné dans sa tâche par un adulte présent à la table de marque. Ce dernier ne requiert pas de formation particulière. Dans ce cas, l'adulte devra se déclarer sur la FDME dans la case '**Responsable de salle**' et '**Juge Accompagnateur**'. En cas d'arbitrage par un majeur au minimum, cette règle devient caduque.

En cas d'absence de cette personne, le territoire (COC-CTA) décidera de la sanction.

1.10. Communication de la FDME

Voir Article 98.7 des règlements généraux de la FFHB

1.11. Modalités de classement

Voir articles 107 du guide des compétitions de la ligue IDF

1.12. Horaires des rencontres

Voir article 3 du guide des compétitions de la ligue IDF

1.13. Brûlage

1.13.1. Brûlage en championnats seniors

Application des RG FFHB

1.13.2. Brûlage en championnats jeunes

Tout joueur ayant participé à N/2 rencontres de niveau supérieur ne pourra prendre part aux finalités départementales. En cas de manquement, le match sera donné perdu par pénalité sportive et financière à l'équipe fautive.

1.14. Equipes réserves

1.14.1. Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 2, 3, 4, *etc.*

- l'équipe 2 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 3 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 2.
- l'équipe 4 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 3.
- l'équipe 5 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 4.

1.14.2. Accession régionale

L'équipe 2 évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque FDME :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

1.15. Forfait

1.15.1. Toute compétition officielle

Application des RG FFHB.

1.15.2. Particularité du championnat Corps

En cas de non-déplacement d'une des équipes, celle-ci **perdra le match sportivement** au titre d'un forfait conformément à l'article 104.2.1 des RG FFHB. L'équipe se verra aussi sanctionnée d'une pénalité financière spécifiée dans le guide financier du CDHB 75. (Maximum 50 € - Tarif d'un arbitre qui se déplace pour siffler le match)

1.16. Amendes que la COC 75 est susceptible d'appliquer

Voir Annexe 1.

En cas de récidive après avertissement, La COC pourra se permettre d'infliger simplement une pénalité financière pour toute erreur administrative dont le montant est défini dans le guide financier du CDHB 75.

1.17. Tout autre cas

Pour tout autre cas non cités dans ce règlement particulier, la référence principale reste les règlements généraux de la FFHB.

2. Règlements particuliers matches jeunes

2.1. Matches secs

	U13 – M & F	U11 – Mixte	U9 – Mixte
Temps de jeu	2*20 min	3*11 min	2*10 min
Temps d'exclusion	2 min	1 minute	
Mi-temps	10 min maximum	Mi-temps 1 : 3 min Mi -temps 2 : 3 min	5 min
Temps morts	RG FFHB	2 par équipe	1 par mi-temps et par équipe
Espace de jeu	Terrain normal	Terrain normal Réducteur de but ¹	
Effectif FDME	12 joueurs/joueuses		
Effectif Terrain	Joueurs : 6 Gardien : 1	Joueurs : 5 Gardien : 1	Joueurs : 6 Gardien : 1
Ballon	Taille 1	Taille 0	Taille 00
Gardien de but ²	Obligation de changer à la mi-temps.	Obligation de changer entre le TT1 et le TT2. Interdit de franchir la ligne médiane ³	Obligation de changer à la mi-temps. Interdit de franchir la ligne médiane ⁴
Jet de 7 mètres	A la ligne des 7m	A la zone	
Engagement	RG FFHB	Renvoi du GB à la suite d'un but.	
Engagement - Bis		Interdiction aux adversaires d'être dans les 9m ⁵	
Forme de jeu	RG FFHB 1 ^{re} mi-temps : Défense étagée obligatoire. En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectif la récupération du ballon. Neutralisation interdite en U9 En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif - Récidive : Rapport arbitre sur FDME	
Managérat	Conseils pédagogiques, être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.		
Arbitrage	Jeunes arbitres		

¹ En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive

² En cas de manquement, sanction progressive à l'officiel responsable

³ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

⁴ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

⁵ En cas de manquement, sanction progressive du ou des joueurs fautifs.

2.2. Tournoi à 3 équipes

	U13 – M & F	U11 – Mixte	U9 – Mixte
Temps de jeu	2*15 min	2*12 min	2*8 min
Temps d'exclusion	1 minute		
Mi-temps	5 min maximum		
Temps morts	1 par mi-temps et par équipe		
Espace de jeu	Terrain normal	Terrain normal	
		Réducteur de but ⁶	
Effectif FDME	12 joueurs/joueuses		
Effectif Terrain	Joueurs : 6 Gardien : 1	Joueurs : 5 Gardien : 1	Joueurs : 6 Gardien : 1
Ballon	Taille 1	Taille 0	Taille 00
Gardien de but ⁷	Obligation de changer à la mi-temps.	Obligation de changer à la mi-temps. Interdit de franchir la ligne médiane ⁸	
Jet de 7 mètres	A la ligne des 7m	A la zone	
Engagement	RG FFHB	Renvoi du GB à la suite d'un but.	
Engagement - Bis		Interdiction aux adversaires d'être dans les 9m ⁹	
Forme de jeu	RG FFHB 1 ^{re} mi-temps : Défense étagée obligatoire. En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectif la récupération du ballon. Neutralisation interdite en U9 En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	
Managérat	Conseils pédagogiques, être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.		
Arbitrage	Jeunes arbitres		

Pour tout tournoi à 3 équipes, l'ordre des matchs est le suivant :

- 1^{er} match : 1 – 2
- 2^e match : 3 – perdant du 1^{er} match
- 3^e match : 3 – Vainqueur du 1^{er} match

NB : En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

⁶ En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive

⁷ En cas de manquement, sanction progressive à l'officiel responsable

⁸ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

⁹ En cas de manquement, sanction progressive du ou des joueurs fautifs.

2.3. Tournoi à 4 équipes

	U13 – M & F	U11 – Mixte
Temps de jeu	2*10 min	2*8 min
Temps exclusion	1 minute	
Mi-temps	5 min	
Temps morts	1 par mi-temps et par équipe	
Espace de jeu	Terrain normal	Terrain normal Réducteur de but¹⁰
Effectif FDME	12 joueurs/joueuses	
Effectif Terrain	Joueurs : 6 Gardien : 1	Joueurs : 5 Gardien : 1
Ballon	Taille 1	Taille 0
Gardien de but	Obligation de changer à la mi-temps.	Obligation de changer à la mi-temps. Interdit de franchir la ligne médiane ¹¹
Jet de 7 mètres	A la ligne des 7m	A la zone
Engagement	RG FFHB	Renvoi du GB à la suite d'un but.
Engagement - Bis		Interdiction aux adversaires d'être dans les 9m ¹²
Forme de jeu	RG FFHB 1^{re} mi-temps : Défense étagée obligatoire. En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectif la récupération du ballon. En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif - Récidive : Rapport arbitre sur FDME
Managérat	Conseils pédagogiques, être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.	
Arbitrage	Jeunes arbitres	

Pour tout tournoi à 4 équipes, l'ordre des matchs est le suivant :

- 1^{er} match : 1 – 2
- 2^e match : 3 – 4
- 3^e match : 4 – 2
- 4^e match : 2 – 3
- 5^e match : 3 – 1
- 6^e match : 1 – 4

NB : le club hôte porte obligatoirement le numéro 1 lors d'un tournoi à 4 équipes

¹⁰ En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive

¹¹ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

¹² En cas de manquement, sanction progressive du ou des joueurs fautifs.

3. Les championnats

3.1. Les championnats communs 92/75

3.1.1. Championnats seniors

3.1.1.1. *Championnat +16 Masculin*

Veillez trouver ci-joint les championnats +16 Masculin commun 92/75 :



Championnats
+16M - MAJ 27.08.2025

3.1.1.2. *Championnat +16 Féminin*

Veillez trouver ci-joint les championnats +16 Féminin commun 92/75 :



Championnats
+16F - 27.08.2025.pdf

3.1.2. Championnats jeunes

3.1.2.1. *Championnats masculins (U18, U15)*

3.1.2.1.1. *Championnat U18 Masculin*

En attente des brassages régionaux de la Ligue IDF. Les poules seront publiées une fois connu.

3.1.2.1.2. *Championnat U15 Masculins*

En attente des brassages régionaux de la Ligue IDF. Les poules seront publiées une fois connu.

3.1.2.2. *Championnats féminins (U18, U15)*

3.1.2.2.1. *Championnat U18 Féminin*

En attente des brassages régionaux de la Ligue IDF. Les poules seront publiées une fois connu.

3.1.2.2.2. *Championnat U15 Féminin*

En attente des brassages régionaux de la Ligue IDF. Les poules seront publiées une fois connu.

3.2. Les championnats CDHB 75

3.2.1. Championnats seniors

3.2.1.1. *Championnat +16 Masculin*

Non applicable car championnat commun 92/75

3.2.1.2. *Championnat +16 Féminin*

Non applicable car championnat commun 92/75

3.2.1.3. *Championnat +16 Corps - Mixte*

3.2.1.3.1. Composition

1 division à 8 équipes en match aller/retour soit 14 journées.

3.2.1.3.2. Titre, accession et relégation

L'équipe classée 1^{re} suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division.

3.2.2. Championnats jeunes

3.2.2.1. *Championnats Masculins (U18, U15, U13)*

3.2.2.1.1. Championnat U18 Masculin

En raison du nombre limité d'équipes U18 Masculin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 92/75

3.2.2.1.2. Championnat U15 Masculin

En raison du nombre limité d'équipes U15 Masculin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 92/75

3.2.2.1.3. Championnat U13 Masculin

3.2.2.1.3.1. Composition

U13M – 1^{re} division

1 poule de 8 équipes dont **1 exempt**

Match A/R sur 14 journées

Finale sur 1 date en fin de saison.

2 équipes d'un même club maximum par poule

U13M – 2^e division

- Si entre 6 et 9 équipes restantes (soit entre 13 et 16 engagements) :
 - Création d'une **2^e division** à 9 équipes maximum avec Matches A/R sur 18 journées maximum + 1 date de finale
- Si entre 10 et 12 équipes restantes (soit entre 17 et 19 engagements) :
 - Phase 1 : Championnat
 - 2 poules de 6 équipes chacune
 - Répartition des équipes selon les résultats de l'année N-1 sous la forme de brassage.
 - Match A/R sur 10 journées
 - Phase 2 : Play-off / Play-down
 - Les équipes classées 1^{er}, 2^e et 3^e de la 1^{re} phase sont en poule haute
 - Les équipes classées 4^e, 5^e et 6^e de la 1^{re} phase sont en poule basse
 - Seules les équipes venues de l'autre poule s'affrontent en poule haute et en poule basse.
 - Matches A/R sur 6 journées
 - Phase 3 : Finale
 - 1^{er} VS 2^e de la poule haute
 - 1 date prévue en fin de saison
- Si plus de 13 équipes restantes (soit 20 engagements ou plus) :
 - Création d'une 2^e division à 8 équipes dont **1 exempt** avec Matches A/R sur 14 journées + 1 date de finale
 - 2 équipes maximum d'un même club en 2^e division
 - Puis **3^e division** dans le même schéma selon le nombre d'engagements restants

Et ainsi de suite ...

3.2.2.1.3.2. Titre, accession et relégation

Champions : L'équipe classée 1^{re} de la 3^e phase suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division et obtiendra un titre en ce nom.

Accession/Relégations

- 1^{re} division
 - L'équipe classée 7^e de 1^{re} division est reléguée en 2^e division
- 2^e division :
 - L'équipe classée 1^{er} de 2^e division accède à la 1^{re} division
 - L'équipe classée 7^e de 2^e division est reléguée en 3^e division (si créée)
- 3^e division (si créée)
 - L'équipe classée 1^{er} de 3^e division accède à la 2^e division
 - L'équipe classée en dernière position est reléguée en 4^e division (si créée)

Particularités liées au challenge régional U13M : 8 avants-droits

- Un calcul d'une note est faite pour les équipes participantes au challenge régional U13M selon 3 critères suivants :
 - o Classement en championnat U13M 1^{re} division sur l'année N* (50 % de la note)
 - o Classement en championnat U13M 1^{re} division sur l'année N-1 (30 % de la note)
 - o Classement en challenge régional U13M sur l'année N-1 (20 % de la note)
- Cette note déterminera un classement des équipes

**Le calcul du classement du championnat sur l'année N sera arrêté à l'envoi des ayants-droits U13, soit le 14/12/2025, après la Journée 7.*

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- **Classement du championnat sur l'année N**
 - o Soit N, le nombre d'équipes engagées en U13M en 1^{re} division sur l'année N
 - o Soit C, le numéro de classement en U13M 1^{re} division sur l'année N

$$Chpt N = \frac{N - C + 1}{N}$$

NB : le nombre d'équipes engagées en U13M en 1^{re} division sur l'année N est de 7.

- **Classement du championnat sur l'année N-1**
 - o Soit N, le nombre d'équipes engagées en U13M en 1^{re} division sur l'année N-1
 - o Soit C, le numéro de classement en U13M 1^{re} division sur l'année N-1

$$Chpt N - 1 = \frac{N - C + 1}{N}$$

NB : le nombre d'équipes engagées en U13M en 1^{re} division sur l'année N-1 est de 7.

- **Classement du Challenge régional sur l'année N-1**

Challenge régional Année N-1	
Points	Statut
45/45	Champion
40/45	Vice-champion
35/45	Demi-finaliste
25/45	4e tour
15/45	3e tour
5/45	2e tour
0/45	1er tour

- **Note finale :**

$$Note = 0,5 * Chpt N + 0,3 * Chpt N - 1 + 0,2 * Chal Reg N - 1$$

3.2.2.2. Championnats Féminins

3.2.2.2.1. Championnat U18 Féminin

En raison du nombre limité d'équipes U18 Féminin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 75/92

3.2.2.2.2. Championnat U15 Féminin

En raison du nombre limité d'équipes U15 Féminin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 75/92

3.2.2.2.3. Championnat U13 Féminin

3.2.2.2.3.1. Composition

Projet : Création d'un championnat départemental U13 Féminin CDHB 75

Si N compris entre 6 et 8 =>

- 1^{re} phase : Création du championnat 1^{re} division en poule unique, matchs A/R sur 14 journées au maximum.
- 2^e phase : Finalité entre 1^{er} et 2^e, le jour des finalités départementales CDHB 75.

Si N compris entre 9 et 12 =>

- 1^{re} phase : Championnat - 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 10 journées
- 2^e phase : Play-off/Play-downs : 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 6 journées
 - o Conservation des points entre la 1^{re} phase et la 2^e phase
 - o Les équipes classées 1 à 3 de chaque poule sont qualifiées en Play-offs
 - o Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule sont qualifiées en Play-down
- 3^e phase : Finalités – 1^{er} contre 2^e des play-offs, le jour des finalités départementales

Si N compris entre 13 et 16 =>

- 1^{re} phase :
 - o 1^{re} division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2^e division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2 équipes max d'un même club en 1^{re} division
- 2^e phase : Finales – 1^{er} contre 2^e de chaque division, le jour des finalités départementales

Et ainsi de suite ... selon le nombre d'engagements ...

3.2.2.2.3.2. Titre, accession et relégation

Champions

L'équipe classée 1^{re} de la Finale suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division et obtiendra un titre en ce nom.

Particularités liées au challenge régional U13F : 8 ayants-droits

- Un calcul d'une note est faite pour les équipes participantes au challenge régional U13F selon 3 critères suivants :
 - o Classement en championnat U13F sur l'année N* (50 % de la note)
 - o Classement en championnat U13F sur l'année N-1 (30 % de la note)
 - o Classement en challenge régional U13F sur l'année N-1 (20 % de la note)
- Cette note déterminera un classement des équipes

**Le calcul du classement du championnat sur l'année N sera arrêté à l'envoi des ayants-droits U13, soit le 14/12/2025, après la Journée 7.*

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- **Classement du championnat sur l'année N**
 - o Soit N, le nombre d'équipes engagées en U13F sur l'année N
 - o Soit C, le numéro de classement en U13F sur l'année N

$$Chpt N = \frac{N - C + 1}{N}$$

NB : le nombre d'équipes engagées en U13F sur l'année N est de **10**.

- **Classement du championnat sur l'année N-1**
 - o Soit N, le nombre d'équipes engagées en U13F sur l'année N-1
 - o Soit C, le numéro de classement en U13F sur l'année N-1

$$Chpt N - 1 = \frac{N - C + 1}{N}$$

NB : le nombre d'équipes engagées en U13F sur l'année N-1 est de **9**.

- **Classement du Challenge régional sur l'année N-1**

Challenge régional Année N-1	
Points	Statut
45/45	Champion
40/45	Vice-champion
35/45	Demi-finaliste
25/45	4e tour
15/45	3e tour
5/45	2e tour
0/45	1er tour

- **Note finale :**

$$Note = 0,5 * Chpt N + 0,3 * Chpt N - 1 + 0,2 * Chal Reg N - 1$$

3.2.3. Championnats Mixtes

3.2.3.1. *Championnat U11 Mixte*

3.2.3.1.1. Composition

Le championnat est décomposé en 3 poules de 6 équipes en matchs Aller uniquement (5 journées), puis création de 3 divisions à 6 équipes avec match aller/retour (10 journées). Les résultats sont réinitialisés entre la 1^{re} phase et la 2^e phase

Une 3^e phase prévoit une finale entre le 1^{er} et le 2^e de chaque division de la 2^e phase

3.2.3.1.2. Titre, accession et relégation

L'équipe classée 1^{re} de la 3^e phase suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division et obtiendra un titre en ce nom.

3.2.3.2. *Championnat U9 Mixte*

4. Projets Championnats internes CDHB 75 (Non valable pour la saison 2025 -2026)

4.1. Championnats seniors

4.1.1. Championnat +16 Masculin

4.1.1.1. Composition

4.1.1.1.1. Projet 1

2 divisions à 8 équipes en Matches Aller/Retour soit 14 matchs chacun.
Etablissement des divisions selon le classement général de l'année N-1

4.1.1.1.2. Projet 2

1 division à 2 poules de 8 équipes :

- 1^{re} phase - Championnat :
 - o Matchs A/R soit 14 journées
 - o Etablissement des poules sous la forme d'un brassage du classement général de l'année N-1
- 2^e phase – Play-off/Play-Down :
 - o Les équipes classées 1 à 4 des 2 poules sont en play-off
 - o Les équipes classées 5 à 8 des 2 poules sont en play-down
 - o Conservation des points entre la phase 1 et 2
 - o Rencontre uniquement contre les adversaires de la poule opposée en matchs A/R soit 8 journées
- Total = 22 journées

4.1.1.1.3. Projet 3

1^{re} phase – Championnat :

- 3 divisions à 6 équipes en match A/R soit 10 journées
- Etablissement des divisions selon le classement général de l'année N-1

2^e phase :

- 1^{re} division – 2^e phase : les 4 premiers de 1^{re} division – 1^{re} phase se rencontrent en matchs A/R sur 6 journées
- 2^e division – 2^e phase : le 5^e et 6^e de 1^{re} division ainsi que les 2 premiers de 2^e division se rencontrent en match A/R sur 6 journées
- 3^e division – 2^e phase : le reste des équipes se rencontrent en match A/R sur 6 journées

4.1.1.2. Titre, accession et relégation

A la fin de la compétition :

- L'équipe classée 1^{re} suivant le classement officiel sera déclarée championne de sa division et accèdera au championnat supérieur. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat à sa place.

4.1.1.2.1. Projet 1

- Les équipes classées de la 2^e à la 7^e place de leur division suivant le classement officiel se maintiennent en championnat de leur division (en fonction des éventuelles descentes du championnat régional)
- L'équipe classée à la 8^e place de sa division suivant le classement officiel est reléguée en division inférieure.

4.1.1.2.2. Projet 2

- Les équipes classées de la 2^e à la 15^e place de leur division suivant le classement officiel se maintiennent en championnat de leur division (en fonction des éventuelles descentes du championnat régional)
- L'équipe classée à la 16^e place de sa division suivant le classement officiel est reléguée en division inférieure.

4.1.2. Championnat +16 Féminin

4.1.2.1. *Composition*

4.1.2.1.1. *Projet 1*

1 seule division. La division est décomposée en 2 poules de 6 équipes en matchs A/R (10 journées). Les poules seront établies sous la forme d'un brassage selon le classement général de l'année N-1. Puis Play-off / Play-down (sur 6 journées) avec résultats acquis de la 1^{re} phase entre les 3 premiers et les 3 derniers de chaque poule, soit 16 journées.

4.1.2.1.2. *Projet 2*

1 seule division à 12 équipes en match A/R soit 22 journées

4.1.2.1.3. *Projet 3*

1^{re} phase – Championnat :

- 2 divisions à 6 équipes en match A/R soit 10 journées
- Etablissement des divisions selon le classement général de l'année N-1

2^e phase :

- 1^{re} division – 2^e phase : les 4 premiers de 1^{re} division – 1^{re} phase se rencontrent en matchs A/R sur 6 journées
- 2^e division – 2^e phase : le 5^e et 6^e de 1^{re} division ainsi que les 2 premiers de 2^e division se rencontrent en match A/R sur 6 journées
- 3^e division – 2^e phase : le reste des équipes se rencontrent en match A/R sur 6 journées

4.1.2.2. *Titre, accession et relégation*

A la fin de la compétition :

- L'équipe classée 1^{re} suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale et accèdera au championnat régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat à sa place.
- Les équipes classées de la 2^e à la 11^e place suivant le classement officiel se maintiennent en championnat de leur division (en fonction des éventuelles descentes du championnat régional)
- L'équipe classée à la 12^e place suivant le classement officiel est reléguée en division inférieure (si cas échéant).

4.2. Championnats jeunes

4.2.1. Championnats Masculins

4.2.1.1. Championnat U18 Masculin

4.2.1.1.1. Composition

Projet : Création d'un championnat départemental U18 masculin CDHB 75

Si $N < 6 \Rightarrow$ Les équipes seront envoyées dans le championnat commun 75/92

Si N compris entre 6 et 8 $\Rightarrow$

- 1^{re} phase : Création du championnat 1^{re} division en poule unique, matchs A/R sur 14 journées au maximum.
- 2^e phase : Finalité entre 1^{er} et 2^e, le jour des finalités départementales CDHB 75.

Si N compris entre 9 et 12 $\Rightarrow$

- 1^{re} phase : Championnat - 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 10 journées
- 2^e phase : Play-off/Play-downs : 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 6 journées
 - o Conservation des points entre la 1^{re} phase et la 2^e phase
 - o Les équipes classées 1 à 3 de chaque poule sont qualifiées en Play-offs
 - o Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule sont qualifiées en Play-down
- 3^e phase : Finalités – 1^{er} contre 2^e des play-offs, le jour des finalités départementales

Si N compris entre 13 et 16 $\Rightarrow$

- 1^{re} phase :
 - o 1^{re} division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2^e division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2 équipes max d'un même club en 1^{re} division
- 2^e phase : Finales – 1^{er} contre 2^e de chaque division, le jour des finalités départementales

Et ainsi de suite ... selon le nombre d'engagements ...

4.2.1.1.2. Titre, accession et relégation

L'équipe classée 1^{re} de la 3^e phase suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale et obtiendra un titre en ce nom.

4.2.1.2. Championnat U15 Masculin

4.2.1.2.1. Composition

Projet : Création d'un championnat départemental U15 masculin CDHB 75

Si $N < 6 \Rightarrow$ Les équipes seront envoyées dans le championnat commun 75/92

Si N compris entre 6 et 8 $\Rightarrow$

- 1^{re} phase : Création du championnat 1^{re} division en poule unique, matchs A/R sur 14 journées au maximum.
- 2^e phase : Finalité entre 1^{er} et 2^e, le jour des finalités départementales CDHB 75.

Si N compris entre 9 et 12 $\Rightarrow$

- 1^{re} phase : Championnat - 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 10 journées

- 2^e phase : Play-off/Play-downs : 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 6 journées
 - o Conservation des points entre la 1^{re} phase et la 2^e phase
 - o Les équipes classées 1 à 3 de chaque poule sont qualifiées en Play-offs
 - o Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule sont qualifiées en Play-down
- 3^e phase : Finalités – 1^{er} contre 2^e des play-offs, le jour des finalités départementales

Si N compris entre 13 et 16 =>

- 1^{re} phase :
 - o 1^{re} division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2^e division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2 équipes max d'un même club en 1^{re} division
- 2^e phase : Finales – 1^{er} contre 2^e de chaque division, le jour des finalités départementales

Et ainsi de suite ... selon le nombre d'engagements ...

Accession / relégation

- 1^{re} division
 - o L'équipe classée 7^e de 1^{re} division est reléguée en 2^e division
- 2^e division :
 - o L'équipe classée 1^{er} de 2^e division accède à la 1^{re} division
 - o L'équipe classée 7^e de 2^e division est reléguée en 3^e division (si créée)
- 3^e division (si créée)
 - o L'équipe classée 1^{er} de 3^e division accède à la 2^e division
 - o L'équipe classée en dernière position est reléguée en 4^e division (si créée)